



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chasse

Question écrite n° 125126

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la population cynégétique dans le département de la Meurthe-et-Moselle. Il lui demande quel est le pourcentage de la population cynégétique autorisée à être tirée cette années dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Texte de la réponse

Le Préfet est l'interlocuteur à privilégier pour ce qui concerne le nombre de bracelets attribués aux chasseurs dans le cadre des plans de chasse et les taux de réalisation. Cependant pour les sangliers, espèce très présente dans le département de Meurthe-et-Moselle, les données suivantes sont disponibles : - plan de chasse 2010-2011 : 17 936 bracelets accordés dont 11 880 utilisés soit 66 % de réalisation - plan de chasse 2011-2012 : 17 600 bracelets accordés, mais la saison de la chasse n'étant pas terminée, le taux de réalisation n'est pas encore connu.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125126

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13460

Réponse publiée le : 13 mars 2012, page 2302